Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 8 septembre 2026 à 19h, à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Kevin Matthews, Luc Jr. Waters, Mélanie Emond, Daniel Clément et Sonia Rochon ;

Est absente : Gervaise St-Amour, sont absence est motivée.

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Robert Berniquez, sont présentes Cynthia Emond, directrice générale et Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et greffière adjointe qui occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, M. Robert Berniquez, maire, constate, par la présence de la majorité des conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h.

2026-09-116 **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseiller, Daniel Clément, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point 2.6 Mandat à la direction générale – demande de soumission service d'ingénierie pour le projet trottoir sur la rue Principale.

Adoptée unanimement.

2026-09-117 **Adoption des procès-verbaux**

La conseillère, Mélanie Emond, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, à la suite de la déclaration de conformité par tous les conseillers présents, du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026.

Adoptée unanimement.

2026-09-118 **Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 août 2026**

Le conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières : la liste des comptes payés **(390 326,93$)** et à payer **(95 466,66$)**, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 août 2026.

Les comptes ont été vérifiés par la conseillère, Sonia Rochon et le maire, Robert Berniquez.

Adoptée unanimement.

Présentation et dépôt du projet de règlement

Le conseiller, Daniel Clément, dépose et présente le projet de règlement relatif à **la vitesse sur certains chemins municipaux.**

2026-09-119 **Octroi de contrat – QDI – avant-projet – toiture de la patinoire**

ATTENDU QUE la municipalité a un projet d'implantation de toiture au-dessus de la patinoire - notre surface multifonctionnelle;

ATTENDU QUE la municipalité annule et remplace la résolution 2026-07-103 par celle-ci;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite avoir l'avant-contrat pour bien débuter ce projet;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite avoir qu'un toit ordinaire et non muni de panneau solaire comme au début du projet;

ATTENDU QUE la firme QDI qui avait déjà fait une soumission pour les services à rendre a modifié leur offre de service pour répondre au besoin de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu que la Municipalité octroie le contrat d'avant-projet à la société d'ingénierie de l'Outaouais QDI au montant total de 11 000$ plus les taxes applicables (comprenant le service en architecture 4500$ et le service d'ingénierie 6500$ ces montants sont sans taxes).

Adoptée unanimement.

2026-09-120 **Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 451 200 $ qui sera réalisé le 13 octobre 2026**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Cayamant souhaite emprunter par billets pour un montant total de 451 200 $ qui sera réalisé le 13 octobre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
271-21	256 100 $
271-21	195 100 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 octobre 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 avril et le 13 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, M. Berniquez et la directrice générale-greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	**83 000 $**	
2028.	**86 300 $**	
2029.	**90 200 $**	
2030.	**93 900 $**	
2031.	**97 800 $**	**(à payer en 2031)**
2031.	**0 $**	**(à renouveler)**

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Luc Jr. Waters, propose et il est résolu que la Municipalité refinance par billets un montant de 451 200$ qui sera réalisé le 13 octobre 2026, le tout suivant le règlement 271-21, le tout, de façon conforme.

Adoptée unanimement

2026-09-121 **Affichage d'offres d'emploi pour 2 journaliers- temps plein -temporaire**

ATTENDU QU'UN journalier -temps plein temporaire est une personne polyvalente et pourra combler les travaux de journalier, les travaux en voirie municipale et au niveau de plusieurs tâches physiques;

ATTENDU Que présentement la Municipalité a besoin de combler 2 postes de journalier le plus rapidement possible à la suite d'arrêts de travail de 2 journaliers;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu que la Municipalité affiche 2 postes de journaliers temps plein -temporaire pour combler ces

manques. Il est également résolu de mentionner que les nouveaux employés seront soumis à une période de probation de 6 mois.

Adoptée unanimement.

2026-09-122 **Transfert dossier au conseiller juridique**

ATTENDU QUE depuis le mois d'avril 2026, la Municipalité a de la difficulté avec le chemin du Lac-à-Larche qui a été refait en 2025;

ATTENDU QUE ce chemin vient tout juste d'être refait, nous avons des conditions à respecter étant donné la garantie en vigueur;

ATTENDU QUE le contracter a sécurisé les lieux temporairement;

ATTENDU QUE l'hiver est à nos portes et que nous souhaitons que les problèmes soient réglés avant les neiges afin de garantir une sécurité aux usagers;

ATTENDU QUE malgré les multiples demandes auprès des ingénieurs au dossier, nous n'avons toujours pas de réponse et solutions définitives pour le chemin et tous les travaux qui y ont été faits;

EN CONSÉQUENCE, le conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que le dossier soit transféré à nos conseillers juridiques afin d'obtenir les services et que tous les intéressés honorent les garanties et que le chemin soit réparé, aux normes et avec les matériaux requis afin de garantir la sécurité de la portion du chemin Lac-à-Larche qui a été refait en 2025.

Adoptée unanimement

2026-09-123 **Achat de 2 radars pédagogiques**

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur la sécurité des usagers de ses chemins municipaux;

ATTENDU QUE nous avons un grand territoire à couvrir;

ATTENDU QUE les radars pédagogiques ont prouvé leur efficacité et son un incitatif reconnu sur les routes;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Mélanie Emond, propose et il est résolu de mandater la direction générale pour faire l'achat de 2 radars pédagogiques supplémentaires au montant de 3 999,99$ chacun plus les taxes applicables et les accessoires pour installation pour un total de 8 459,56$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement

2026-09-124 **Mandat à la direction générale pour l'obtention de soumission pour le service d'ingénierie pour le projet de trottoir sur la rue Principale**

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet afin d'implanter un trottoir sur la rue Principale;

ATTENDU QU'UNE demande de subvention a été faite auprès de PAFFSR et qu'on nous demande d'appuyer notre demande de documents pouvant servir à démontrer le sérieux de la demande et l'engagement de la Municipalité dans ce projet;

ATTENDU QUE la première étape est d'obtenir un document d'ingénieurs démontrant le travail à effectuer ainsi que les coûts plus ou moins envisageables pour notre projet;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Daniel Clément, propose et il est résolu de mandater la direction générale pour solliciter des offres de services auprès de firmes d'ingénierie pour l'implantation de trottoir sur la rue Principale;

Adoptée unanimement

Varia :

- **Information aux citoyens, comptoir postal;**
- **Soirée country – dépense totale : 74 828,72$ - 34 703$ de revenus et subventions pour un total de 40 125,72 de déficit incluant 10 006,684 pour salaires employés. Nous devons considérer cette dépense comme une promotion pour la municipalité à l'ensemble de la région;**
- **Terrain de balle- MRCVG refuse d'investir le 35 000$ au nouvel emplacement – Cayamant poursuivra son projet plus tard.**

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Je vous invite à vous avancer au micro et à vous identifier et à poser votre question.

- Radar pédagogique;
- Projet de trottoir;
- Dépôt d'une pétition contre le projet de relocalisation du terrain de balle;
- Dépôt d'un document public de la Ville de Gatineau-prix, terrain de balle;
- Quand l'entrée en vigueur du règlement sur la vitesse -certains chemins;
- Coût horaire de l'avocat mentionné au procès-verbal d'août : 265-370 ? ;
- Montant des soumissions – terrain de balle;
- L'ancien terrain de balle – ça ne vaut pas de la merde;
- Combien d'activité se fait par année au terrain de balle ?
- C'est quoi les projets prioritaires – choix à faire ?
- Est-ce que la pétition sera prise en considération ?
- C'est quoi les grosses roches peinturées en avant ?
- Allez-vous faire un sondage ? Terrain de balle ?
- Les vidanges de fosse septique seront-elles complétées cette saison ?
- Que peut-on faire pour annuler cette décision ?
- Suggestion pour les jeunes – skate park ? pump track ?
- Combien le tournoi rapporte à la municipalité ?

Début : 19h15 - Fin :19h43.

Je soussignée, Cynthia Emond, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

_____
Cynthia Emond

<u>Fermeture de l'assemblée</u>

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h43.

_____	_____
Robert Berniquez	**Cynthia Emond**
Maire	**Directrice générale**

<u>Approbation du Maire</u>

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

_____
Robert Berniquez, maire